



## GRUPE DE TRAVAIL REGIONAL MONS

### PV de la Réunion du 09/10/2018

<b>CONVENOR</b>	Thierry Piraux (AGDA)
<b>REPRESENTANTS AGDA</b>	Kristian Vanderwaeren Julien de Meeûs d'Argenteuil Sandrine Van Herzeele Sophany Ramaen Valérie Lesceu Michel Lequeu Natacha Debuigne
<b>REPRESENTANTS SECTEUR PRIVE</b>	France Bonaventure (CCI Brabant Wallon) Kim Van Herck (Prince Erachem) Valérie Béro (TD Williamson) Gisèle Hautenauve (Brasserie Lefebvre) Lewis Cordoano (Thales Belgium) Geert Jacob (Sedis Logistics) Stephanie Malenger (Kluber) Strimel Joris (CFP) Cicccone Gaetano (CFP) Jennyffer Hernalsteens (Solar Turbines) Billy Laure (Ami Metals) Giffoni Mauro (C4T) François Duplat (Agence en douane Duplat) Derijke Mario (Lutosa) Caroyer Amélie (Lutosa) Carrabetta Antonio (Sonaca) Valentin Geumez (H&M) Patricia Pardon (GSK) Delphine Daout (GSK) Hyacinthe-Eric Chaudoir (Van Mieghem)

#### Mot d'accueil

Julien de Meeûs d'Argenteuil, Directeur de centre régional, ouvre la séance en présentant les différents représentants de l'AGD&A et en remerciant la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Brabant wallon pour la mise à disposition de ses locaux.

#### Point 1 : Présentation du Plan de Management de l'Administration générale des douanes et accises (AGDA)

Monsieur Vanderwaeren, Administrateur général de l'AGDA, est arrivé il y a quelques temps du secteur privé et une de ses premières tâches consista à établir un plan stratégique/de management de l'AGDA.

Pour élaborer ce plan il a procédé à la consultation des clients, du Ministre des finances, des agents/fonctionnaires, des syndicats ... pour amener de l'input.

Son plan pour les années à venir peut être résumé comme suit :

- Définition des missions de l'AGDA : Financer Belgique/UE (collecte droits/impôts) – Protéger l'UE du commerce illégal – Sécuriser l'UE et ses citoyens (notamment terrorisme) – Faciliter le commerce légitime en trouvant un équilibre avec l'aspect contrôle

Il souligne l'importance des forums nationaux et régionaux pour l'aspect facilitation.

- Définition vision : Que veut-on devenir dans quelques années ? Trois axes développés à cet égard : Avoir un cœur orienté clients / une âme constituée d'agents motivés et formés / un cerveau pensant technologie et automatisation
- Objectifs stratégiques : Clients satisfaits – Collaborateurs impliqués – Organisation performante et orientée résultats – Digitalisation maximale
- Quelques priorités pour les années à venir

Mise en place du « **System Based Approach** » : Audit Préalable => Comptabilité douanière intégrée et AEO => 0% de sélection à condition que l'opérateur réalise un contrôle interne régulier et le prouve. Des projets pilotes sont en cours chez Volvo et Evonik. A partir de 2019, il est prévu de donner la possibilité à tous les AEO de le demander.

Question : possible si pas établi en Belgique ? Non car un audit doit avoir lieu en Belgique  
Question : Possible pour agent en douane ? La note SBA donne les conditions pour que cela soit possible. Cette note peut être trouvée dans la présentation sur les groupes de travail du forum national. L'agent en douane doit montrer qu'il a accès aux données des clients et qu'il peut exercer un contrôle interne efficace.

**Customs Competences Center** (les 3C) : La douane veut favoriser la mise en place de Centres de connaissances D&A chez les opérateurs (centres qui auraient pour vocation de coordonner les activités douanières des différents sites dans et en dehors de la Belgique). Les opérateurs peuvent demander de l'aide via l'équipe « Economic Support » de la composante centrale (cas d'Alibaba à l'aéroport de Bierset par exemple). Des projets pilotes sont en cours en 2018 et l'opérationnalisation est prévue pour le courant 2019.

Fixer des **normes** de temps et de qualité : Mettre des normes pour le traitement des clients : Délai de traitement des autorisations de dépôt temporaire, durée du contrôle au lieu de chargement/déchargement, délai de traitement des remboursements, mise en place d'un tarif 'amendes', etc.

**Digitalisation** : avec pour exemples 1) la mise en place d'une plateforme sécurisée regroupant tous les documents liés à la déclaration en douane que la Douane pourra alors consulter 2) système informatisé de demande des autorisations D&A via une application 'Kissic' (+ délivrance), l'opérateur étant informé de chaque étape du dossier 3) e-Vignette 705

### **Adaptation de la Loi générale**

Conclusion : Voir Strategy of the Belgian customs (présentation mise en ligne sur le site du Forum national)

Le Directeur de centre régional présente ensuite l'organigramme de la Région de Mons.

## **Point 2 : Actualités douanières et mise en œuvre du nouveau Code des Douanes de l'Union**

Sophany Ramaen fait le résumé des sujets abordés au Forum national dans les différents groupes :

Groupe de Travail Dispositions générales  
Groupe de Travail Marchandises introduites  
Groupe de Travail Régimes particuliers  
Groupe de Travail Sortie de marchandises  
Groupe de Travail Accises  
Groupe de Travail Communication & Marketing  
Groupe de Travail ICT  
Groupe de Travail Processus de contrôle

Les opérateurs qui veulent plus d'infos sont invités à contacter Sophany Ramaen et à consulter régulièrement le site [naforna.be](http://naforna.be) sur lequel tous les comptes rendus des réunions sont disponibles.

### **Point 3 : Autorisation EIDR (inscription dans les écritures du déclarant)**

Thierry Piraux précise d'emblée que plus d'information sera donné à ce sujet lors d'une séance d'information organisée spécifiquement sur l'EIDR le 23/11/2018 à Charleroi. Son intervention de ce jour fixe simplement le cadre légal de ces autorisations EIDR.

La séance d'information EIDR se fera avec des experts pour présenter les détails techniques et pouvoir répondre aux questions opérationnelles.

L'EIDR est prévue pour remplacer les autorisations de domiciliation (valables jusqu'au plus tard le 30/04/2019). Un courrier a d'ailleurs été adressé aux titulaires de ces autorisations de domiciliation et faute de réaction, ces autorisations s'éteignent au 30/04/2019.

L'EIDR est prévue aux Art 182 et 183 du CDU et permet de déposer une déclaration sous la forme d'une inscription dans les écritures.

Il est également possible d'avoir une dispense de notification sous certaines conditions.

Il existe donc 4 types d'autorisations EIDR :

- EIDR avec notification et avec globalisation
- EIDR sans notification et avec globalisation
- EIDR avec notification et sans globalisation
- EIDR sans notification et sans globalisation

Les conditions d'octroi sont alignées sur les critères AEO (Art 39 du CDU) mais pour plus de détails, il est renvoyé à la Circulaire 2017/C/89.

Il est déjà possible de demander les formulaires de demande auprès du service Gestion des Clients ([da.klama.mons@minfin.fed.be](mailto:da.klama.mons@minfin.fed.be))

### **Point 4 : BREXIT**

Michel Lequeu de l'équipe « Economic Support » expose brièvement les conséquences probables sur les activités douanières des sociétés suite à la décision du Brexit (voir présentation).

### **Point 5 : Foire aux questions**

/